

# Nouvelle version de SIPSI :

## Comment retrouver mon compte ?

### 1 – Avant la mise en ligne / Version actuelle de SIPSI

- **Vous êtes déjà utilisateur de SIPSI et souhaitez continuer à avoir votre compte sur la nouvelle version du télé service :** vous n'avez aucune démarche spécifique à accomplir, votre compte « entreprise étrangère » est normalement repris, avec ses archives.
- **Cas particulier :** si vous avez indiqué la France comme pays d'établissement de l'entreprise votre compte SIPSI, celui-ci ne sera pas repris dans la nouvelle version. Il est donc nécessaire de modifier le pays de l'entreprise étrangère au niveau de votre compte, si vous souhaitez continuer à conserver celui-ci à des fins d'archivage. Pour utiliser la nouvelle version de SIPSI, vous devrez créer un nouveau compte supplémentaire pour la complétion de vos futures déclarations.

### 2 – Retrouver mon compte dans la nouvelle version de SIPSI

- Pour retrouver votre compte sur la nouvelle version de SIPSI, la première démarche à effectuer est de créer un nouveau mot de passe. Pour ce faire vous devez vous rendre sur <https://www.sipsi.travail.gouv.fr>.
- Une fois que vous accédez à la page d'accueil, vous pouvez cliquer sur l'onglet :

Mot de passe oublié ou expiré

- Il vous est ensuite demandé d'indiquer votre identifiant (adresse-email utilisée lors de la création de votre compte SIPSI) ainsi que de compléter le captcha.
- Vous recevrez alors un mail vous renvoyant vers le formulaire de choix de votre nouveau mot de passe :

### Réinitialisation de votre mot de passe

Pour des raisons de sécurité, votre mot de passe doit comporter au moins 10 caractères dont une lettre minuscule, une lettre majuscule, un chiffre et un caractère spécial. (^ \* ! @ # \$ % ^ & \* ( ) \_ - + = {} [] \ | ; : , . ? /)

Nouveau mot de passe \_\_\_\_\_

Confirmer mot de passe \_\_\_\_\_

Enregistrer

- Si vous n'avez pas reçu l'email, n'oubliez pas de vérifier le dossier SPAM de votre messagerie.
- Une fois votre nouveau mot de passe créé, vous pouvez maintenant accéder à votre compte sur la nouvelle version de SIPSI en rentrant votre identifiant (email utilisé lors de la création initiale du compte) et votre mot de passe.
- La même démarche est à répéter pour chaque compte si vous en avez plusieurs sur SIPSI.

### 3 – Vérification de la conformité de mon compte

- Après connexion à votre compte sur la nouvelle version de SIPSI, il est recommandé de vérifier que l'ensemble des informations concernant votre entreprise sont valides.
- Pour ceci, vous pouvez accéder à la rubrique « mon compte » et vérifier que l'ensemble des informations indiquées sont complètes et valides :

#### Données du compte

Identifiant \*  Langue \*

Souhaitez-vous utiliser un modèle de déclaration par défaut?

#### Identité de l'entreprise étrangère

Nom ou raison sociale \*

Adresse \*

Pays \*  Code postal \*  Ville \*

Complément d'adresse

N° de téléphone \*  E-mail \*

Forme juridique \*

L'entreprise ne possède pas de numéro de TVA intracommunautaire

Registre professionnel \*  Référence de l'immatriculation ou de l'enregistrement \*

#### Dirigeant de l'entreprise

Nom \*  Prénom \*

Date de naissance \*  Ville de naissance \*  Pays de naissance \*

- **Important :** Pour les entreprises ayant un numéro de TVA, vérifiez que celui-ci est bien renseigné car ce critère est maintenant un critère obligatoire et contraignant pour l'utilisation de votre compte SIPSI et la complétion de vos déclarations de détachement.

- Si certaines informations sont manquantes ou invalides (ex : ville de naissance du dirigeant), vous pourrez rencontrer des difficultés ou des blocages dans le cadre de votre utilisation de SIPSI.

#### 4 - Vérification des informations dans mes déclarations de détachement non transmises

- Dans le cadre du développement de cette nouvelle version, un certain nombre d'évolutions (pour plus d'informations vous pouvez consulter [la page du site Internet du Ministère du Travail.](#)) ont été faites. Celle-ci peuvent impacter la complétion des déclarations que vous n'avez pas encore transmises.
- Pour les consulter, vous pouvez vous rendre dans le tableau de vos « déclarations non transmises » sur la page d'accueil de votre espace SIPSI :

LISTE DES DÉCLARATIONS PRÉALABLES DE DÉTACHEMENT NON TRANSMISES						
Code	Intitulé	Date de mise à jour ↓	Destinataire de la prestation	Date de début de prestation	Date de fin de prestation	Actions
928916-190507	test	05/04/2019 14:54	Mon entreprise	12/07/2019	04/09/2019	 

Eléments par page 5 1 - 1 of 1 |< < > >|

- A partir de cet espace, vous pouvez sélectionner la déclaration dont vous souhaitez poursuivre la complétion en cliquant sur l'icône « crayon ».
- Vous devrez éventuellement faire certaines modifications pour que la déclaration soit conforme aux nouvelles règles :
  - Les dates de la prestation sont maintenant limitées à une période de 6 mois renouvelable si nécessaire ;
  - Les lieux de prestation sont maintenant limités à 5 par déclaration ;
  - Les informations complémentaires concernant votre représentant, sa désignation devant être faite directement dans la déclaration ;
  - Les informations concernant l'activité identifiée de la prestation, qui est catégorisée en fonction de la nomenclature NACE dans cette nouvelle version de SIPSI ;
  - La rémunération du ou des salariés détachés avec le taux horaire de la rémunération (et non plus la rémunération mensuelle).

#### Contact

- Si vous rencontrez des difficultés ou avez des questions, n'hésitez pas à faire parvenir un mail à l'adresse suivante :

**dgt.declaration-psi@travail.gouv.fr**